

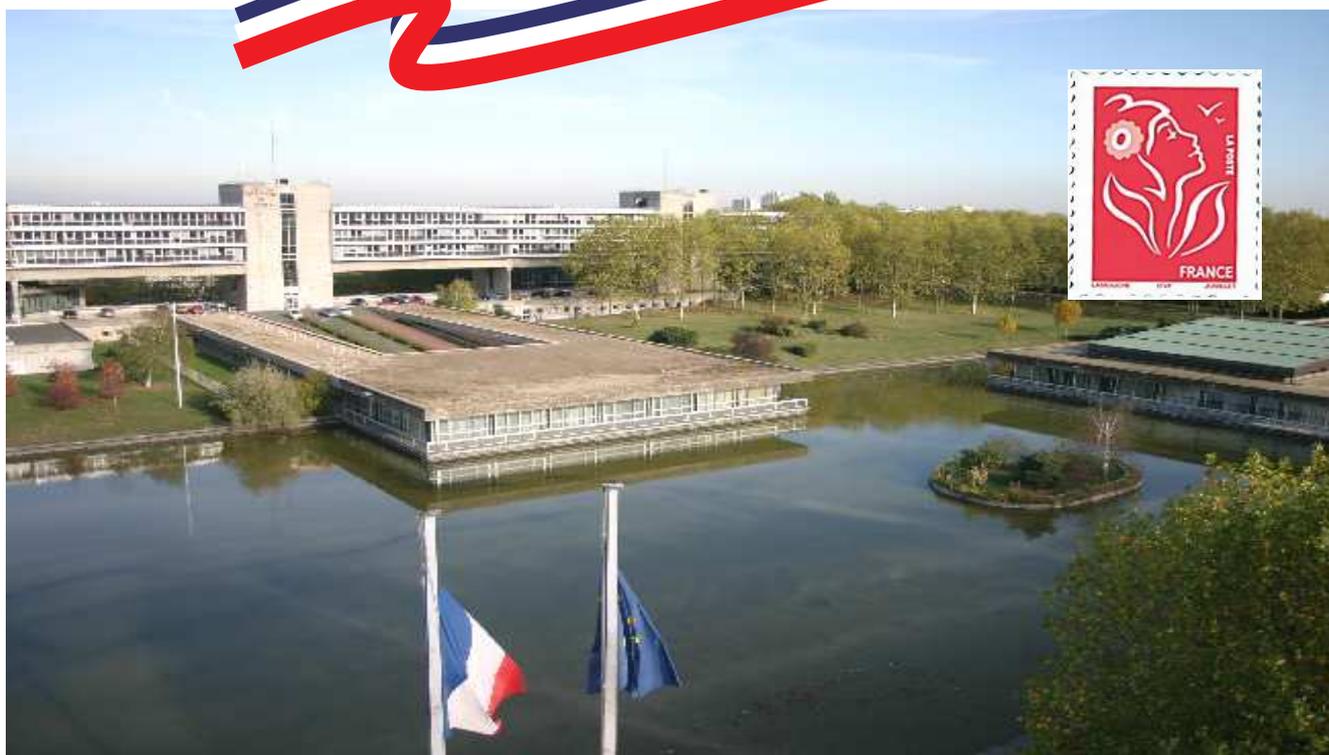


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SPECIAL NOVEMBRE 2006 N°4

ISSN 0758 3117



PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL NOVEMBRE 2006 N°4

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage le 28 novembre 2006 dans les locaux de la préfecture, et des sous-préfectures de Palaiseau et Etampes. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr)

ISSN 0758 3117

DIVERS

Page 3 - DELEGATION DE SIGNATURE de la Directrice Générale du Port Autonome de Paris du 20 novembre 2006 donnée à Madame Emmanuelle DURANDAU, Directrice de l'Aménagement, des Investissements Portuaires et de l'Environnement

Page 4 - AVIS DE RECRUTEMENT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS du 13 novembre 2006 d'agents administratifs des services judiciaires dans le cadre du dispositif relatif au parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) au titre de l'année 2006

DIVERS

DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Générale du Port Autonome de Paris,

Vu les dispositions de l'article 17 du décret n°69-535 du 21 mai 1969 portant application de la loi n°68-917 du 24 octobre 1968 relative au Port Autonome de Paris,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration approuvé le 26 janvier 2000 modifié par délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2001 et notamment son annexe II, article 3 bis,

DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle DURANDAU, Directrice de l'Aménagement, des Investissements Portuaires et de l'Environnement pour signer :

Article 1 : Les avis concernant l'application du droit des sols

Article 2 : Les décisions de préemption et d'acquisition des terrains

Article 3 : Les demandes d'agrément

Article 4 : Le dépôt de dossiers d'installations classées (déclarations, autorisations)

Article 5 : En matière de marchés publics :

- Les ordres de service de démarrage de travaux et les ordres de service de la compétence du maître de l'ouvrage,
- Les actes spéciaux de sous-traitance,
- Les mises en demeure,
- Les mises en régie,
- Les réceptions,
- Les décomptes généraux et définitifs.

La Directrice Générale

Signé Marie-Anne BACOT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE PARIS

Avis de recrutement d'agents administratifs des services judiciaires dans le cadre du dispositif relatif au parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) au titre de l'année 2006

En application:

- de l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat,

- du décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

- de l'arrêté ministériel du 2 novembre 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE d'agents administratifs des services judiciaires,

- de l'arrêté ministériel du 2 novembre 2006 fixant la répartition des postes offerts au recrutement par la voie du PACTE ouvert au titre de l'année 2006 d'agents administratifs des services judiciaires,

Un recrutement par PACTE d'agents administratifs des services judiciaires, est autorisé au titre de l'année 2006 à hauteur de 50 postes.

Les postes offerts sont répartis en fonction des autorisations de recrutement conformément à l'**annexe 1**.

Le recrutement par PACTE d'agents administratifs des services judiciaires, est autorisé au titre de l'année 2006 au sein de la cour d'appel de PARIS , à hauteur de 28 postes.

Les agents recrutés par PACTE seront affectés dans les différents services de la juridiction. Ils pourront effectuer notamment les tâches suivantes:

- l'accueil du public (accueil physique et téléphonique);
- le traitement du courrier;
- les tâches bureautiques courantes;
- l'acheminement des dossiers entre les services, leur reprographie, leur classement et leur archivage;
- une assistance en matière de gestion des fournitures et du matériel.

La date limite de retrait et de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 15 décembre 2006.

Les dossiers de candidature devront:

- être retirés auprès de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

- être ensuite **déposés en mains propres ou envoyés par pli recommandé avec accusé de réception au plus tard le 15 décembre 2006 inclus, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi**, auprès de l'Agence Nationale Pour l'Emploi du lieu du domicile du candidat,

- comporter:

* la fiche de candidature remise au candidat au moment du retrait du dossier,

* le cas échéant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé mentionnant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée,

La date limite de diffusion de la liste des candidats proposés au recrutement par PACTE est fixée au 28 mars 2007

Fait à Paris, le 13 novembre 2006

La coordonnatrice

Signé **Martine COMTE**

Modalités de recrutement

Le décret n°2005-902 du 2 août 2005 (publié au *Journal officiel* du 3 août 2005) fixe les règles générales d'organisation du recrutement par PACTE à l'égard notamment des agents administratifs des administrations de l'Etat.

Une commission est constituée au sein de la Cour d'appel de PARIS dont les membres sont nommés par le Premier président de la cour d'appel de PARIS et le Procureur général près la dite cour.

Cette commission assurera les opérations du recrutement par PACTE d'agents administratifs des services judiciaires.

Ce recrutement comporte deux phases: une phase de sélection et une phase d'audition.

Seuls seront convoqués à l'audition les candidats préalablement retenus par la commission.

La diffusion de la liste des candidats sélectionnés pour l'audition, puis de la liste des candidats proposés pour un recrutement par PACTE sera assurée par affichage dans les locaux de la cour d'appel de PARIS et dans les juridictions du ressort .

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser :

- au service gestionnaire du recrutement (Service des Concours du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel de Paris 12 rue Charles Fourier 75013 PARIS)

- aux agences locales de l'ANPE suivantes:

- ANPE 6/8, rue Félix Faure -75015 - **PARIS**
- ANPE 20, Bis, rue Ste Croix la Bretonnière - 75004 - **PARIS**
- ANPE 8, rue Richelieu - 77300- **FONTAINEBLEAU**
- ANPE 11, rue Gaillardon - 77000 - **MELUN**
- ANPE 85, A. Du Général de Gaulle - 94000 - **CRETEIL**
- ANPE 52, A. Jean Jaurès 93000 - **BOBIGNY**
- ANPE 20, rue Victor Guichard - 89000 - **SENS**
- ANPE 11, rue Dampierre - 89000 - **AUXERRE**
- ANPE 22, Bld Jean Jaurès - 91290 - **ARPAJON**
- ANPE 6, rue Bois Sauvage - 91000 - **EVRY**

L'EMPLOYEUR		
Ministère/Collectivité	MINISTERE DE LA JUSTICE	SIRET:1775011 1100013
Direction/Etablissement	SERVICES JUDICIAIRES COUR D'APPEL DE PARIS	
Service	SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL	Téléphone 01.44.32.52.52
Adresse	N°34 Quai des Orfèvres Commune: PARIS Code Postal:75055 PARIS CEDEX 01	Courriel Brigitte.Maurin@ justice.fr
Responsable du recrutement	Madame Nicole KUGLER	Téléphone 01.44.32.96.11
Fonction	Chef de service	Nicole.Kugler @justice.fr
L'OFFRE DE RECRUTEMENT		
Corps/Cadre d'emplois	CATEGORIE C	Date de début 01-09-07
Emploi exercé	AGENT ADMINISTRATIF DES SERVICES JUDICIAIRES	Date de fin 31-08-08
Rémunération brute mensuelle	Agent de moins de 21 ans, sa rémunération ne peut être inférieure à 55% de ce montant (soit 689,85 EUROS brut mensuels) Agent de 21 ans et plus, sa rémunération ne peut être inférieure à 70% de ce montant(soit 878 EUROS brut mensuels)	Durée hebdo- madaire de travail 35 HEURES
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Affectation dans différents services de juridictions (accueil secrétariat, chambre, bureau d'ordre, BEX, archives, MJD...);	
Descriptif de l'emploi	Agents d'exécution, ils pourront effectuer notamment les tâches suivantes: - l'accueil du public(accueil physique et téléphonique) - le traitement du courrier (enregistrement, tri et expédition) - les tâches bureautiques courantes (saisie d'informations ,dactylographie de courriers et de jugements..) - l'acheminement des dossiers entre les services, leur reprographie, leur classement et leur archivage, -Une assistance en matière de gestion des fournitures et du matériel	
Lieu d'exercice de l'emploi	Juridictions du ressort de la Cour d'appel de PARIS	
Nombre de postes ouverts	28	
PROCEDURE DE RECRUTEMENT		
Date limite de dépôt des candidatures	15 DECEMBRE 2006	
Lieu des épreuves de sélection	PARIS	
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-là à l'agence locale compétente, et aux directeurs départementaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de ce ou de ces mêmes départements		
CADRE RESERVE A L'ANPE		
Date de réception	N° d'enregistrement	
Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site www.fonction-publique.gouv.fr-rubrique Pacte		